Guide des parents
2025-2026

Mot de la direction générale

Chers parents et tuteurs,

Nous sommes ravis de vous accueillir à l'École canadienne de la Guinée où l'innovation pédagogique canadienne est au service d'un enseignement de qualité.

Notre priorité est d'offrir un cadre propice à l'épanouissement et au bien-être des élèves, un environnement d'apprentissage où chacun se sent en sécurité et encouragé à participer activement. Grâce à une approche centrée sur l'élève, nous cultivons la curiosité intellectuelle, l'esprit critique et l'excellence scolaire.

Nous croyons en la capacité de chaque élève à atteindre son plein potentiel. C'est pourquoi notre équipe éducative, accompagnée par des coordonnateurs pédagogiques canadiens, guidera les élèves dans leur parcours en leur offrant un encadrement rigoureux et bienveillant. Ensemble, nous transformons les défis en opportunités de croissance et d'apprentissage.

Au-delà des savoirs, nous mettons un point d'honneur à développer des valeurs fondamentales telles que la responsabilité, la solidarité et l'engagement social. Ces principes guident nos actions et projets éducatifs, enrichissant le parcours de chaque élève et renforçant leur conscience citoyenne.

Chers parents, avec votre soutien, nous œuvrons à préparer nos élèves à relever les défis de demain.

Nous vous souhaitons, à vous et à vos enfants, une excellente année scolaire remplie de découvertes et de succès !

Jacqueline Rémillard
Directrice générale

Mission, vision et valeurs

Notre mission

Notre école s'engage à offrir une éducation d'excellence, fondée sur les principes du système éducatif canadien, tout en respectant les valeurs culturelles et sociales du pays d'accueil. Nous préparons nos élèves à devenir des citoyens responsables bilingues (français et anglais) et engagés dans un monde de plus en plus interconnecté.

Notre vision

Notre vision est de créer une école accueillante, bienveillante qui incarne les valeurs canadiennes d'ouverture et d'équité, tout en préparant nos élèves à devenir des leaders mondiaux capables de relever les défis de demain. Nous cherchons à être un modèle d'éducation, où chaque étudiant trouve sa voie et contribue activement à un monde meilleur au sein d'un environnement enrichissant et respectueux.

Nos valeurs

Les valeurs fondamentales de notre école sont :

- **L'excellence scolaire**

  Nous aspirons à l'excellence scolaire en encourageant la rigueur, la persévérance et le désir d'apprendre.

- **L'engagement**

  Nous encourageons l'élève à participer activement à son apprentissage et à la vie scolaire.

- **Le respect**

  Nous exigeons le respect en tout temps à travers les gestes, les paroles et les comportements

Encadrement de l’enseignement

Au primaire (préscolaire à la 6e année), le titulariat est le modèle de notre école. L’enseignante ou l’enseignant a la charge de l'enseignement de la plupart des matières à l’exception des matières suivantes : la musique, l’art, l’anglais et l’éducation physique qui sont enseignés par des spécialistes.

De la 7e à la 8e année, les élèves ont deux enseignants : 1 pour l’enseignement du français et des sciences humaines et un autre pour les mathématiques et les sciences. Les autres matières sont offertes par des spécialistes dans la matière.

De la 9e à la 12e année, les cours sont offerts par des spécialistes de la matière. En plus des spécialistes, plusieurs cours seront offerts en ligne en mode asynchrone offert par notre partenaire canadien :Ontario Virtual School.

Diplomation et études postsecondaires

Les élèves ayant satisfait aux exigences du ministère de l’Éducation de l’Ontario (via notre partenaire scolaire : Ontario Virtual School obtiendront le *diplôme d’études secondaires* de l’Ontario (province canadienne). Ce parcours scolaire offre une des meilleures éducations au monde et mène à l’obtention d’un diplôme reconnu à l’échelle internationale. Ce diplôme de fin d’études secondaires ouvre, à ses détenteurs, les portes des établissements postsecondaires tant au Canada que dans celles de leur pays d’origine ou autre pays de leur choix.

Processus d'inscription

Étape 1 – Demande de préinscription

- Remplir la demande de préinscription (en ligne ou en format papier).

Pièces à fournir avant de passer le test d'admission

- La copie du relevé de notes ou livret scolaire de 2023-2024
- La copie du relevé de notes ou du livret scolaire de l'année en cours
- La photocopie de l'extrait de naissance
- Carnet de vaccination

Étape 2 – Test d'admission

La direction communiquera par courriel avec les parents afin que leur enfant puisse passer le test d'admission.

Étape 3 - Étude du dossier

La direction communiquera par courriel avec les parents de la réponse favorable ou défavorable lié à la demande d'admission de leur enfant.

Étape 4 – Compléter le dossier

Documents à remettre à la direction de l'école afin de finaliser le dossier :

- 2 photos d'identité
- 1 photo d'identité - copie électronique
- Copie de la carte CNI des parents
- Rapports médicaux de spécialistes (au besoin)
- Signer les autorisations suivantes :
    - Engagement de la lecture et du respect du Guide des parents (renseignement et règlements)
    - Engagement portant sur le code vestimentaire
    - Autorisation pour une tierce personne de récupérer l'enfant à l'école
    - Engagement à respecter l'échéancier du règlement des frais de scolarité et autres frais
    - Engagement en cas de perte d'un livre appartenant à l'école
    - Autorisation parentale pour administrer des médicaments à l'école
    - Autorisation de publier, une photo, une vidéo, une image ou un enregistrement sonore de l'enfant
    - Autorisation de quitter les lieux de l'école à l'heure du déjeuner (9^{e} à la 12^{e} année)

Critères d'admissibilité à l'ECG

Petite section

Avoir 3 ans avant le 1 octobre de l'année scolaire.
Manifester la maturité de vivre en communauté.

Moyenne section

Avoir 4 ans avant le 1 octobre de l'année scolaire.
Manifester la maturité de vivre en communauté.

Maternelle

Avoir 5 ans avant le 1 octobre de l'année scolaire prévue.
Démontrer un comportement adéquat pour son âge lors du test de positionnement.
Manifester une maturité suffisante pour entrer à l'école et vivre en communauté.

1re à la 2e année

Savoir communiquer en français et comprendre des messages oraux.
Avoir 6 ou 7 (le cas échéant) avant le 1 octobre de l'année scolaire.
Réussir le test d'admission et démontrer un comportement adéquat lors du test.

3e à la 6e année

- Savoir communiquer en français et comprendre des messages oraux et écrits.
- Avoir l'âge requis avant le 1 octobre de l'année scolaire.
- Réussir le test d'admission.
- Démontrer un comportement adéquat lors du test.

7e à 8e année

- Savoir communiquer en français et comprendre des messages oraux et écrits.
- Savoir communiquer en anglais et comprendre les messages oraux et écrits.
- Avoir l'âge requis avant le 1 octobre de l'année scolaire.
- Réussir le test d'admission.
- Démontrer un comportement adéquat lors du test.

9e à la 12e année

- Savoir communiquer en français et comprendre des messages oraux et écrits.
- Savoir communiquer en anglais et comprendre les messages oraux et écrits.
- Réussir le test d'admission en français, en mathématiques et en anglais.
- Démontrer un comportement adéquat lors du test.

N.B. Le dossier de l'élève sera étudié en détail (cours suivis, cours à suivre, moyenne générale) afin de déterminer si l'élève répond aux exigences canadiennes.

Processus de réinscription

Chaque demande de réinscription doit être accompagnée des documents suivants :

- La fiche de réinscription dument remplie en ligne ou en format papier.
- Copie du carnet de vaccination s'il y a eu des vaccins depuis l'admission à l'école.
- 2 photos de l'élève
- 1 photo électronique de l'élève

Critères de refus de réinscription

L'administration peut, à la discrétion de la direction, refuser la réinscription d'un élève lorsque l'école ne peut répondre aux besoins spécifiques de l'élève.

L'administration peut, à la discrétion de la direction, refuser la réinscription d'un élève lorsque celui-ci a démontré, durant l'année scolaire en cours, un comportement inadéquat nuisant au bon fonctionnement de la classe ou de l'école.

L'administration peut, à la discrétion de la direction, refuser la réinscription d'un élève qui manifeste des comportements particulièrement violents et/ou inadéquats.

L'administration peut refuser la réinscription d'un élève pour tout autre motif que la direction de l'école considère comme nuisant à l'image et au bon fonctionnement de l'école.

Frais de scolarité

Préscolaire

Niveau	Test d’entrée	Inscription	Réinscription	Scolarité	Cantine	Garde	Clubs	Sorties	Apostille diplôme
Préscolaire	50 USD (432 667 GNF)	150 USD (1 298 000 GNF)	150 USD (1 298 000 GNF)	2 200 USD (19 067 370 GNF)	160 USD (1 385 000 GNF)	150 USD (1 298 000 GNF)	80 USD (692 267 GNF)	40 USD (346 134 GNF)	—

Cycle primaire

Cycle primaire	50 USD (432 667 GNF)	250 USD (2 163 350 GNF)	150 USD (1 298 000 GNF)	3 000 USD (25 960 200 GNF)	160 USD (1 385 000 GNF)	150 USD (1 298 000 GNF)	80 USD (692 267 GNF)	40 USD (346 134 GNF)	—

Secondaire (9e à 12e année)

Niveau	Test d'entrée	Inscription	Réinscription	Scolarité	Cantine	Garde	Clubs	Sorties	Apostille diplôme
9e année	60 USD (519 200 GNF)	250 USD (2 163 350 GNF)	150 USD (1 298 000 GNF)	3 500 USD (30 276 350 GNF)	160 USD (1 385 000 GNF)	—	80 USD (692 267 GNF)	40 USD (346 134 GNF)	—
10e année	60 USD (519 200 GNF)	250 USD (2 163 350 GNF)	150 USD (1 298 000 GNF)	3 500 USD (30 276 350 GNF)	160 USD (1 385 000 GNF)	—	80 USD (692 267 GNF)	40 USD (346 134 GNF)	—
11e année	70 USD (606 735 GNF)	250 USD (2 163 350 GNF)	150 USD (1 298 000 GNF)	3 700 USD (31 975 395 GNF)	160 USD (1 385 000 GNF)	—	80 USD (692 267 GNF)	40 USD (346 134 GNF)	—
12e année	70 USD (606 735 GNF)	250 USD (2 163 350 GNF)	150 USD (1 298 000 GNF)	4 000 USD (34 613 400 GNF)	160 USD (1 385 00 GNF)	—	80 USD (692 267 GNF)	40 USD (346 134 GNF)	200 USD (1 732 670 GNF)

Les inscriptions se font selon le principe du premier arrivé et les frais d'inscription sont payables au plus tard le 30 avril de l'année scolaire en cours. Les frais de réinscription doivent être réglés au plus tard le 1er mars. Passée cette date, la place pourra être attribuée à un autre élève.

Journée scolaire

L'école est ouverte à partir de 8 h 00 (service de garde de 8 h 00 à 8 h 10)

Le rassemblement au drapeau est prévu à 8 h 10 quotidiennement et est obligatoire pour les élèves de la 1re à la 12e année.

En fin de journée, à 15 h 40, les parents sont priés d'attendre leur enfant au portail de l'établissement afin de ne pas perturber la tenue des cours.

Rappel : L'accès à l'établissement est réservé aux enseignants, aux élèves et au personnel de l'école. Les parents d'élèves ne sont pas autorisés à rentrer dans les salles de classe pendant la journée scolaire à l'exception d'avoir un rendez-vous avec la direction ou un enseignant.

Afin de limiter le nombre d'élèves lors des récréations et à la cantine, nous avons préparé un horaire de la journée qui diffère entre les divers niveaux scolaires. Voici un aperçu de l'emploi du temps pour les divers niveaux scolaires.

Horaire de la journée – Préscolaire

Petite section et moyenne section

Les enfants du préscolaire prennent le gouter, le déjeuner et la récréation dans leurs locaux et cours extérieure.

Arrivée des élèves et rentrée	**8 h 10**
Activités d'apprentissage	**8 h 15 à 9 h 05** **9 h 05 à 9 h 55**
Récréation et gouter	**9 h 55 à 10 h 25**
Activités d'apprentissage	**10 h 25 à 11 h 15** **11 h 15 à 12 h 05**
Récréation **Déjeuner**	**12 h 05 à 12 h 30** **12 h 30 à 12 h 55**
Sieste	**12 h 55 à 13 h 45**
Activités d'apprentissage	**13 h 45 à 14 h 35**
Récréation	**14 h 35 à 14 h 50**
Activités d'apprentissage	**14 h 50 à 15 h 40**
Départ	**15 h 40**
Activités périscolaires	**15 h 45 à 16 h 45**
Garde	**16 h 45 à 18 h 00**

Horaire de la journée - Maternelle

5 à 6 ans

Arrivée des élèves et rentrée en classe	**8 h 10**
Activités d'apprentissage	**8 h 15 à 9 h 05** **9 h 05 à 9 h 55**
Gouter et récréation	**9 h 55 – 10 h 25**
Activités d'apprentissage	**10 h 25 à 11 h 15** **11 h 15 à 12 h 05**
Récréation **Déjeuner**	**12 h 05 à 12 h 30** **12 h 30 à 12 h 55**
Temps de repos	**12 h 55 à 13 h 45**
Activités d'apprentissage	**13 h 45 à 14 h 35**
Récréation	**14 h 35 à 14 h 50**
Activités d'apprentissage	**14 h 50 à 15 h 40**
Départ	**15 h 40**
Activités périscolaires	**15 h 45 à 16 h 45**
Garde	**16 h 45 à 18 h 00**

Les enfants du préscolaire prennent le gouter et le déjeuner dans leurs locaux. Ils ont un endroit à eux pour la récréation.

Horaire de la journée - 1re à la 4e année

Arrivée des élèves et rassemblement au drapeau	**8 h 10**
Enseignement	**8 h 15 à 9 h 05** **9 h 05 à 9 h 55**
Gouter **Récréation**	**9 h 55 à 10 h 10** **10 h 10 à 10 h 25**
Enseignement	**10 h 25 à 11 h 15** **11 h 15 à 12 h 05**
Déjeuner **Récréation**	**12 h 05 à 12 h 30** **12 h 30 à 12 h 55**
Enseignement	**12 h 55 à 13 h 45** **13 h 45 à 14 h 10**
Récréation	**14 h 10 à 14 h 25**
Enseignement	**14 h 25 à 14 h 50** **14 h 40 à 15 h 40**
Départ	**15 h 40**
Activités périscolaires	**15 h 45 à 16 h 45**
Garde	**16 h 45 à 18 h 00**

** Afin de réduire le nombre d'élèves lors de la récréation de l'après-midi, le bloc d'enseignement à 13 h 45 est intercalé par une récréation.

Horaire de la journée de la 5e à la 8e année

Arrivée des élèves et rassemblement au drapeau	**8 h 10**
Enseignement	**8 h 15 à 9 h 05** **9 h 05 à 9 h 55**
Récréation **Gouter**	**9 h 55 à 10 h 10** **10 h 10 à 10 h 25**
Enseignement	**10 h 25 à 11 h 15** **11 h 15 à 12 h 05**
Récréation **Déjeuner**	**12 h 05 à 12 h 30** **12 h 30 à 12 h 55**
Enseignement	**12 h 55 à 13 h 45** **13 h 45 à 14 h 35**
Récréation	**14 h 35 à 14 h 50**
Enseignement	**14 h 50 à 15 h 40**
Départ	**15 h 40**
Activités périscolaires	**15 h 45 à 16 h 45**
Garde	**16 h 45 à 18 h 00**

Horaire de la journée - 9e à la 12e année

Arrivée et rassemblement au drapeau	**8 h 10**
Enseignement	**8 h 15 à 9 h 15** **9 h 15 à 10 h 15**
Pause en classe	**10 h 15 à 10 h 30**
Enseignement	**10 h 30 à 11 h 30**
Déjeuner - cantine **Pause en classe ou l'extérieur de la cour de l'école**	**11 h 30 à 11 h 55** **11 h 55 à 12 h 20**
Enseignement	**12 h 20 à 13 h 20** **13 h 20 à 14 h 20**
Pause	**14 h 20 à 14 h 40**
Enseignement	**14 h 40 à 15 h 40**
Départ	**15 h 40**
Activités périscolaires	**15 h 45 à 16 h 45**

Calendrier scolaire 2025-2026

JOURS FÉRIÉS ET VACANCES	REMISES DE BULLETIN	Premier & dernier jour d'école pour les élèves de la 1re à la 12e Les élèves du préscolaire et de la maternelle commencent le 22 septembre.	JOURNÉE PÉDAGOGIQUE (Les élèves ont congé toute la journée)

Rencontres parents-enseignants

SEPTEMBRE 2025						
L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

OCTOBRE 2025						
L	M	M	J	V	S	D
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

NOVEMBRE 2025						
L	M	M	J	V	S	D
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

DÉCEMBRE 2025						
L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

JANVIER 2025						
L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

FÉVRIER 2026						
L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	

MARS 2026						
L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	11	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

AVRIL 2026						
L	M	M	J	V	S	D
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

MAI 2026						
L	M	M	J	V	S	D
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

JUIN 2026						
L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

JOURS FÉRIÉS / AUTRES		
2 octobre – Fête de l'Indépendance	6 avril – Lundi de Pâques	25 mai – Fête de l'Afrique
16 mars - Lailatoul Qadr	1 mai – Journée du travail	27 mai - Tabaski
Rencontres parents-enseignants : le 7 novembre 2025 et le 10 avril 2026		

Rentrée scolaire

Rentrée progressive des enfants du préscolaire

Le 22 septembre 2025

L'enfant et le parent rencontrent l'enseignant selon un horaire déterminé par la direction administrative (rencontre de 20 minutes). Le parent apporte toutes les fournitures scolaires étiquetées de son enfant lors de cette rencontre.

Afin de permettre à l'enfant au préscolaire de bien se sentir accueilli et de se familiariser avec la routine scolaire quotidienne, nous avons prévu une rentrée progressive comme suit :

Du 22 septembre au 26 septembre 2025

1e groupe d'élèves (maximum 5 enfants) se rend à l'école selon l'horaire suivant :
Mardi et jeudi de 8 h 10 à 11 h 00.
Mercredi et vendredi de 13 h 00 à 15 h 40.

2e groupe d'élèves (maximum de 5 enfants) se rend à l'école selon l'horaire suivant :
Mardi et jeudi de 13 h 00 à 15 h 40.
Mercredi et vendredi (26 septembre) de 8 h 10 à 11 h 00.

Du 29 septembre au 3 octobre 2025

1e groupe d'élèves (maximum 5 enfants) se rend à l'école selon l'horaire suivant :
Mardi et jeudi de 8 h 10 à 11 h 00
mercredi et vendredi de 13 h 00 à 15 h 40.

2e groupe d'élèves (maximum de 5 enfants) se rend à l'école selon l'horaire suivant :
Mardi et jeudi de 13 h 00 à 15 h 40
mercredi et vendredi de 8 h 10 à 11 h 00

À partir du 6 octobre 2025

L'ensemble des enfants viennent à l'école de 8 h 10 à 13 h 00.
Les enfants déjeunent à l'école.

À partir du 13 octobre 2025

L'ensemble des enfants viennent à l'école de 8 h 10 à 15 h 40.

Rentrée des élèves en Maternelle (5 à 6 ans)

Le 18 septembre 2025

L'élève et le parent rencontrent l'enseignant selon un horaire déterminé par la direction administrative (rencontre de 20 minutes). Le parent apporte toutes les fournitures scolaires étiquetées de son enfant lors de cette rencontre. L'élève repart avec son parent après la rencontre et ne revient que selon l'horaire suivant.

Afin de permettre à l'enfant au préscolaire de la maternelle de bien se sentir accueilli et de se familiariser avec la routine scolaire quotidienne, nous avons prévu une rentrée progressive comme suit :

Du 22 septembre au 26 septembre 2025

1e groupe d'élèves (maximum 8 élèves) se rend à l'école selon l'horaire suivant :
Mardi et jeudi de 8 h 10 à 11 h 00
Mercredi et vendredi de 13 h 00 à 15 h 40

2e groupe d'élèves (maximum de 8 élèves) se rend à l'école selon l'horaire suivant :
Mardi et jeudi de 13 h 00 à 15 h 40
Mercredi et vendredi de 8 h 10 à 11 h 00
À noter que les enfants prennent un gouter à l'école, mais ils ne déjeunent pas à l'école.

Du 29 septembre au 3 octobre 2025

1e groupe d'élèves (maximum 8 élèves) se rend à l'école selon l'horaire suivant :
Mardi et jeudi de 8 h10 à 11 h 00
Mercredi et vendredi de 13 h 00 à 15 h 40

2e groupe d'élèves (maximum de 8 élèves) se rend à l'école selon l'horaire suivant :
Mardi et jeudi de 13 h 00 à 15 h 40
Mercredi et vendredi de 8 h 10 à 11 h 00
À noter que les enfants prennent un gouter à l'école, mais ils ne déjeunent pas à l'école

---

Du 6 octobre au 10 octobre 2025

L'ensemble des élèves viennent à l'école de 8 h 10 à 13 h 00
Les enfants déjeunent à l'école.

À partir du 13 octobre 2025

L'ensemble des enfants viennent à l'école de 8 h 10 à 15 h 40.

Rentrée des élèves de la 1re à la 12e année

L'élève et le parent rencontrent l'enseignant le 1 septembre selon un horaire déterminé par la direction (rencontre de 20 minutes). Le parent apporte toutes les fournitures scolaires étiquetées de son enfant lors de cette rencontre. L'enfant repart avec son parent après la rencontre et ne revient que le lendemain le 2 septembre 2025.

Absences et retards

Les élèves doivent être présents à l'école au plus tard à 8 h 10 pour le rassemblement au drapeau qui a lieu à 8 h 10. Si l'enfant arrive après 8 h 10, il devra attendre au portail avec son parent jusqu'à ce que le salut au drapeau soit terminé.

En cas d'absences, les parents doivent informer l'école la veille ou le jour même avant 7 h 45 en précisant le motif de l'absence.

Si nous ne recevons aucun avis d'absence du parent, un courriel signifiant l'absence de votre enfant vous sera envoyé. Vous avez jusqu'à la fin de la journée ouvrable suivante pour justifier l'absence de votre enfant. Si après le délai nous n'avons toujours pas reçu une justification, la note *absence non justifiée* sera enregistrée dans le système. À la discrétion de la direction, le parent pourra être convoqué à l'école pour discuter des absences et de l'importance de la présence à l'école.

Arrivée et départ des élèves

Élèves qui ne prennent pas le transport scolaire

Le parent est responsable de déposer et de venir chercher son enfant au portail de l'école le matin, le midi (si l'enfant déjeune à la maison) et à la fin de la journée scolaire.

Le matin, le parent est responsable de déposer son enfant au portail de l'école en la présence du gardien. Il ne faut en aucun cas déposer son enfant sans que le gardien ne puisse l'accueillir au portail (élèves de la maternelle à la 6e année). Les parents des enfants en petite et moyenne section sont priés de déposer leur enfant dans le local à cet effet.

Transport scolaire

L'école offre le transport scolaire. Nous vous donnerons plus de détails à une date ultérieure.

Rôle des parents des élèves bénéficiant du transport scolaire

Les parents doivent informer leurs enfants des aspects de la sécurité, en mettant l'accent sur leur comportement dans le bus, à l'arrêt du bus et lors de l'embarquement ou du débarquement.

Les parents doivent également veiller à ce que leur enfant soit à l'arrêt du bus désigné au moins cinq minutes avant l'heure prévue pour l'embarquement. Il est crucial de noter que le chauffeur n'est pas en mesure d'attendre un élève qui n'est pas présent à l'heure prévue, car même un retard de quelques minutes par élève peut entraîner un retard significatif pour l'ensemble du transport, ce qui constitue un temps précieux pour l'apprentissage de tous les élèves. Votre collaboration est essentielle pour maintenir une ponctualité optimale dans l'intérêt de tous les enfants.

Les parents sont encouragés à promouvoir la sécurité du transport en prenant les mesures suivantes :

• Faire en sorte qu'une personne responsable accompagne l'enfant plus jeune à l'embarquement et au débarquement et que cette personne soit vue par le chauffeur avant que l'enfant sorte de bus.

• Signaler tout problème lié à la sécurité des élèves à la **responsable du service** à l'école en précisant la date, l'heure, l'endroit de l'incident, etc.

• Les parents sont responsables de tout dommage causé à un bus scolaire par leur enfant.

• Lorsqu'un élève est suspendu du transport scolaire, sa présence à l'école reste obligatoire. Les parents prendront les dispositions nécessaires pour assurer la présence de leur enfant à l'école.

• En cas de retard anormal d'un bus, les parents en seront informés.

• Collaborer avec l'école pour maintenir des normes élevées de service, de sécurité et de ponctualité dans le transport scolaire.

• Les parents ne sont pas autorisés à monter dans le bus.

• En cas d'incident lié à un comportement d'élèves, les parents doivent s'abstenir d'intervenir auprès du chauffeur ou du responsable, mais doivent en informer l'école dès que possible.

Responsabilités des élèves

Il est important que les élèves comprennent que l'autobus est un moyen de transport et non un lieu de récréation. Le chauffeur a l'autorité de maintenir l'ordre et de faire respecter les règles du transport. Les élèves doivent suivre et respecter les mesures de sécurité et de comportement décrites dans le présent document.

L'élève doit :

• Être à l'heure à l'arrêt du bus désigné;
• Ne pas pousser, bousculer ou se bagarrer avec d'autres élèves;
• Être respectueux envers le chauffeur, le surveillant et les élèves;
• Attendre que le bus soit complètement arrêté avant de s'en approcher et d'y monter;

• Garder son sac/ses livres sur ou devant ses genoux pour dégager la circulation de l'allée;
• Rester assis tout au long du trajet;
• Ouvrir les fenêtres seulement si le surveillant du bus donne l'autorisation;
• Garder les bras, les mains et la tête à l'intérieur du véhicule;
• Ne rien jeter par la fenêtre pour éviter des blessures aux passants ou accidents des automobilistes;
• À la descente de l'autobus, rester assis jusqu'à ce que le bus soit complètement arrêté.

Activités périscolaires

Les activités périscolaires ont lieu de 15 h 45 à 16 h 45. Le parent est responsable de venir chercher son enfant à 16 h 45, s'il ne bénéficie pas du service de garde. Nous vous prions d'arriver à l'heure afin de récupérer votre enfant.

Service de garde

Les élèves qui bénéficient du service de garde participeront aux activités périscolaires de 5 h 45 à 16 h 45. Ces élèves seront ensuite sous la garde du personnel de l'école de 16 h 45 à 18 h 00. Nous vous prions d'arriver au plus tard à 18 h 00 afin de récupérer votre enfant.

Fournitures scolaires

La liste des fournitures scolaires sera envoyée aux parents par courriel. Nous vous demandons de préparer le sac à dos de votre enfant de façon à commencer le premier jour avec tout le matériel nécessaire. Veuillez identifier **tout** le matériel de l'enfant : fournitures scolaires, vêtements, cartable, trousse, gourde, chaussures de sport, etc. Nous vous prions de fournir à votre enfant des chaussures appropriées pour les séances de sport et de prévoir une quantité suffisante d'eau.

Communication

Pour toute communication, les parents doivent suivre la ligne de communication suivante :

Pour les **besoins de votre enfant,** communiquez en premier lieu avec l'enseignant et en deuxième lieu avec la direction.

Pour le **fonctionnement de l'école au niveau pédagogique,** communiquez avec la direction pédagogique.

Pour le **fonctionnement administratif et financier** de l'école, communiquez avec les propriétaires.

Pour aviser l'école de **l'absence de son enfant** ou d'une urgence, communiquez avec le secrétariat de l'école.

Communication avec les parents

Le personnel scolaire communique avec les parents par courriel ou par téléphone.

Communication par courriel

Les enseignants de l'école s'engagent à répondre aux courriels qui leur seront envoyés dans les 48 heures suivant la réception d'un courriel (2 jours ouvrables). Si vous ne recevez pas de réponse à un courriel envoyé, s'il vous plaît, vérifiez le dossier « courrier indésirable » (pourriel), car il arrive que les courriels n'apparaissent pas dans la boite de réception.

Une bonne communication entre le parent, la direction et les enseignants est très importante. Si vous avez des questions au sujet de votre enfant, nous vous demandons de communiquer avec l'enseignant par courriel à l'enseignant. Si vous avez des préoccupations ou des questions qui ne sont pas liées à votre enfant en salle de classe, nous vous prions de communiquer par courriel à la direction à la direction de l'école.

Réclamations / préoccupations

Si vous avez des réclamations ou des préoccupations, voici la procédure à suivre :

Écrire votre réclamation ou préoccupation à l'adresse courriel suivante : **Info@ecguinee.com**

L'administration prendra connaissance de votre réclamation et communiquera avec vous au besoin pour plus de précisions portant sur votre réclamation.

L'administration répondra à votre réclamation par courriel dans un délai de 3 jours ouvrables si la réclamation nécessite un suivi.

Veuillez noter que toute communication avec la direction se doit d'être professionnelle et respectueuse.

Système de gestion scolaire

L'école fait appel à un système de gestion scolaire qui vous permettra de communiquer efficacement avec l'école. Vous aurez accès à certaines rubriques entre autres : les résultats de votre enfant et l'envoi de message à l'école et aux enseignants.

Rencontres parents-enseignants

Il y a deux rencontres officielles durant l'année scolaire portant sur le progrès de l'élève. La première rencontre a lieu en novembre et la deuxième en avril (voir le calendrier scolaire). Lorsqu'il y a besoin, la direction ou un enseignant peut demander de rencontrer un parent en fixant un rendez-vous. Le parent peut lui aussi demander de rencontrer la direction ou un enseignant en fixant un rendez-vous.

Bulletins

Un bulletin portant sur le progrès de votre enfant vous sera envoyé en décembre, avril et juin (voir le calendrier scolaire).

Journée pédagogique

Afin que les enseignants puissent mettre en œuvre les meilleures pratiques pédagogiques auprès des élèves, il est important de leur offrir de la formation fréquente (voir le calendrier scolaire). Lors des journées pédagogiques, les élèves ont congé.

Médicaments

Il est strictement interdit pour un élève de ramener des médicaments (même homéopathiques) à l'école.

Nous vous avisons que nous ne pourrons administrer un médicament à votre enfant à moins d'avoir une autorisation écrite de votre part (formulaire à récupérer à l'administration).
Si le médicament fait l'objet d'une ordonnance provenant d'un médecin, nous vous prions de fournir l'ordonnance avec votre autorisation écrite.
Si votre enfant refuse de prendre le médicament, vous en serez informé immédiatement.

Maladie de votre enfant pendant la journée scolaire

Lorsqu'un élève est malade pendant la journée scolaire, l'école vous contactera pour vous en informer et, au besoin, pour que vous puissiez récupérer votre enfant.

Accidents

En cas d'accident, les premiers soins seront administrés et vous serez aussitôt avertis de la situation afin que vous puissiez venir chercher votre enfant. En cas d'accident grave, si le parent ou tuteur ne peut pas être joint par téléphone, la direction d'école enverra l'élève à l'urgence de l'hôpital le plus près. Le parent est responsable de payer ou rembourser l'école pour le coût de transport (ambulance, taxi ou autres).

Code vestimentaire

La fréquentation d'une école impose un code vestimentaire approprié et soigné.
Nous vous prions de lire attentivement les critères et d'encourager votre enfant à les respecter.

Le port de la tenue officielle à l'école est obligatoire.
Le t-shirt est conçu pour les séances de sport seulement et les élèves doivent se changer avant et après chaque séance d'éducation physique.
Les chaussures de sport sont obligatoires pour les séances d'éducation physique.
Les chaussures à talons sont interdites.
Les chaussures à crampons sont interdites.

Tenue scolaire

Les élèves sont tenus de porter la tenue scolaire (polo). Si l'enfant ne porte pas sa tenue, l'école appellera le parent qui devra amener à l'école la tenue de l'enfant.

Déjeuner et goûter

Cantine : L'école fournit un service de cantine pour ceux qui souhaitent bénéficier de ce service.

Boite à diner : Pour ceux qui ne souhaitent pas bénéficier du service de cantine peuvent apporter leur boite à diner.

Goûter : Il est important de fournir à votre enfant un gouter pour le matin et un gouter pour l'après-midi. Nous vous encourageons à choisir des aliments nutritifs.

Gourde d'eau : Il est important que votre enfant ait une gourde d'eau tous les jours. Au besoin, en temps de grande chaleur, nous vous invitons à envoyer 2 gourdes d'eau.

Commande de nourriture à l'extérieur de l'école : Il est interdit de commander et faire livrer de la nourriture provenant d'un service de restauration externe à l'école.

Quitter les lieux de l'école lors de la pause déjeuner : Les élèves de la 9^{e} à la 12^{e} année peuvent quitter les lieux de l'école à l'heure du déjeuner. Le parent aura à signer une autorisation lors de l'inscription.

Devoirs

L'École canadienne de la Guinée a établi la directive suivante pourtant sur les devoirs.

Maternelle	Nous encourageons le parent à lire avec son enfant **tous les soirs**.
1re et 2e année	10 minutes de devoir en **soirée.**
3e année	10 minutes de devoirs en **soirée** 10 minutes de devoirs le **weekend** (au besoin)
4e et 6e année	15 à 20 minutes de devoirs en **soirée.** 20 minutes de devoirs le **weekend** (au besoin)
7e et 8e année	20 minutes de devoirs en **soirée.** 20 minutes de devoirs le **weekend** (au besoin
9e année	30 minutes de devoirs en soirée 30 minutes de devoirs le weekend
10 à la 12e année	1 h de devoir en soirée 2 de devoir le weekend Il se peut que l'élève ait un peu plus de devoirs à certains moments de l'année (progression dans les cours en ligne).

Code de vie

Le code de vie de L'École canadienne de la Guinée favorise l'approche positive et respectueuse de la gestion des comportements afin de promouvoir un milieu scolaire accueillant, inclusif et sécuritaire. Notre école favorise des pratiques préventives qui mettent l'accent sur la responsabilité sociale et les comportements positifs pour réduire le besoin de mesures négatives. Le présent code de vie s'applique aux élèves durant toute activité scolaire à l'intérieur et à l'extérieur de l'école.

Lieu	Respect de soi-même	Respect des autres	Respect de l'apprentissage	Respect de l'environnement
Partout dans l'école	Je suis honnête. J'ai le matériel nécessaire. Je gère mon temps efficacement. Je fais de mon mieux. Je range mes effets personnels. J'ai un comportement respectueux lors de spectacles et /ou de sorties à l'extérieur de l'école.	J'utilise un ton de voix et un volume approprié. Je respecte le matériel et les idées des autres. Je garde mes mains et mes pieds pour moi-même. Je respecte les différences. J'évite les jeux de contact physique et ceux qui montrent de la violence. Je règle mes conflits par le dialogue. J'évite d'inciter les disputes et les chicanes.	Je reste dans ma classe. J'ai une attitude positive envers mes apprentissages. Je fais de mon mieux. Je respecte les règles de la classe. Je laisse mes jeux électroniques et mon téléphone à la maison.	Je réduis, je réutilise, je recycle. Je prends soin de mon matériel et mon espace. Je garde les espaces verts en santé.
Couloirs, escaliers, toilettes	Je me déplace en marchant. Je marche en rang. Je circule à la droite des corridors et escaliers. Je me lave les mains.	Je tire la chasse d'eau. Je respecte l'intimité des autres.	Je ne dérange pas les classes qui travaillent.	Je garde les couloirs, les escaliers et les toilettes propres
Cantine	Je prends le temps de bien manger. Je me lave les mains avant de manger. J'utilise de bonnes manières à table.	Je suis poli. Je reste assis jusqu'au signal du surveillant. Je mange mon repas.	Je respecte les choix alimentaires des autres.	Je laisse mon espace personnel propre.
Cour d'école	Je m'habille selon la météo. Je joue dans les aires appropriées. En cas de pluie, je choisis des activités calmes dans la classe.	Je respecte l'aire de jeu de chacun. Je démontre un bon esprit sportif.	Je prends le rang pour entrer. Je rapporte le matériel de jeux à l'intérieur.	Je place les déchets dans les endroits appropriés. J'utilise les jeux de façon appropriée.

En favorisant les comportements positifs et en intervenant de manière préventive, l'école aspire à cultiver un climat scolaire respectueux, bienveillant et favorable à l'épanouissement de tous.

Conséquences au non-respect du Code de vie

Niveau	Conséquences (éducatives et graduées)
Niveau 1	Selon les recherches, 80 à 85% des élèves adoptent un comportement positif quand ils bénéficient d'appuis universels tels que : Avertissement (verbal ou écrit); Répétition et modélisation du comportement attendu (p. ex. : refaire le chemin en marchant) ; Conversation affective ; Geste réparateur (p. ex. : excuses verbales) ; Remboursement ou remplacement du matériel ; Retrait d'objets ou accessoires interdits à l'école.
Niveau 2	Des soutiens ciblés pour les élèves en difficulté comportementale ou à risque de graves problèmes futurs. Ils sont offerts en petit groupe d'élèves et pour une durée limitée. Il convient de cibler les causes profondes du comportement (traumatisme, condition médicale, santé mentale, etc.). Les appuis ciblés doivent être fournis en même temps que les stratégies universelles qui sont en place pour tous les élèves. Communication écrite aux parents/tuteurs et rencontre avec parents ; Conversation affective; Réflexion écrite (5e à la 11e année) ; Réflexion illustrée (maternelle à la 4e) Reprise du temps perdu (5e à la 12e année) Excuses écrites (5e à la 12e année) ; Excuses illustrées (maternelle à la 4e) Perte de privilège (en classe ou dans l'école)
Niveau 3	**Comportements inacceptables** Des comportements qui posent un danger pour les autres, causent des dommages matériels ou perturbent de façon significative le milieu d'apprentissage. Ex. : violence physique/verbale, intimidation, cyberintimidation, vandalisme, comportement raciste ou discriminatoire, insubordination, perturbation majeure du fonctionnement de l'école, substances ou objets illégaux ou dangereux, inconduite sexuelle, répétition de comportements inappropriés. En cas de comportement inacceptable, l'élève est envoyé à la direction en utilisant un formulaire prévu à cet effet. Le dossier est géré de manière progressive et des sanctions peuvent être appliquées, y compris des exclusions temporaires ou définitives.

Violence et intimidation

Tout comportement s'apparentant à la violence et à l'intimidation doit être rapporté à la direction de l'école immédiatement. Voici une liste non exhaustive de comportements violents et intimidants :

La violence verbale ou écrite : harcèlement, intimidation, menace, propos vulgaires, langage abusif et discriminatoire;

La violence physique : gifler, taper, donner des coups de poing ou de pied, étrangler, mordre, pincer, secouer, pousser, tordre les membres, etc.;

L'intimidation : cyberintimidation, paroles et gestes.

Selon le geste de violence ou d'intimidation, la direction de l'école procédera à une intervention et à une mesure disciplinaire qui peut comprendre une suspension.
Si à la suite de l'intégration de l'élève ayant été suspendu ne respecte pas les termes de son engagement, les mesures suivantes peuvent être prises :

Suspension temporaire avec mise en place d'un plan de travail à domicile
Expulsion définitive de l'école

L'utilisation de l'internet

L'École canadienne encourage et appuie l'utilisation de l'internet et du courrier électronique comme outil d'apprentissage pour les élèves. L'usage de l'internet et du courrier électronique à l'école font l'objet d'une surveillance de la part de l'enseignant.

L'élève doit utiliser l'internet à des fins pédagogiques. Il ne doit en aucun cas chercher ni des informations, ni des contacts, ni des ressources, ni des outils qui sont d'une valeur douteuse ; soit de violence, de pornographie ou d'aspect criminel.

Le courrier électronique est un privilège et non un droit. Il est interdit d'utiliser l'internet de l'école pour envoyer des illustrations et/ou des messages offensifs ou vulgaires. Tout geste contraire à l'usage pédagogique du courrier électronique et de l'internet doit être référé à la direction de l'école, qui elle, procédera, selon la gravité du geste, à une ou plusieurs des interventions ou mesures disciplinaires stipulées précédemment dans la section du même nom.

Téléphone

Il est interdit aux élèves d'amener un téléphone cellulaire à l'école (en classe, pendant les récréations, en fin de journée et lors des sorties scolaires).